

Développer les programmes de financement des petits projets de la société civile pour la conservation de la diversité biologique mondiale

CONSIDERANT que la pauvreté et l'épuisement des ressources naturelles sont des phénomènes intimement liés et que la réduction de la pauvreté va de pair avec la protection de la diversité biologique, comme le souligne la recommandation 2.36 *Allègement de la pauvreté et conservation de l'environnement* ;

NOTANT que les institutions financières multilatérales et les organismes d'aide au développement, appuient et développent des grands projets environnementaux, principalement au niveau des gouvernements et administrations publiques, dont les financements sont peu accessibles aux ONG des pays en développement;

ESTIMANT que la société civile des pays en développement (ONG, autorités locales et petites entreprises locales) devrait jouer un rôle plus actif dans la conservation des ressources naturelles ;

CONSTATANT que les projets de protection de la biodiversité portés par la société civile ont des impacts relativement importants par rapport aux moyens employés et peuvent déboucher sur des résultats concrets dans des zones importantes pour la biodiversité ;

SE FELICITANT que des bailleurs de fonds et agences de développement (GEF, UICN Pays Bas, Fonds Français pour l'Environnement Mondial...) aient déjà emprunté cette voie en créant des outils de financements adaptés aux ONG dont les procédures sont souples et dont les montants sont de l'ordre de dizaines de milliers d'euros par projet ;

RECONNAISSANT que les ONG des pays en développement ont besoin d'être soutenues et accompagnées pour renforcer leur rôle et leur influence sur les politiques environnementales de leurs pays ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4^{ème} Session :

1. DEMANDE aux agences d'aide au développement et aux bailleurs de fonds publics et privés de créer et développer des programmes visant le financement de petits projets de conservation de la nature (entre 10 000 et 100 000 €) dans les pays en développement
2. DEMANDE à l'Union Européenne, en particulier à la Commission Européenne, de mettre en place un mécanisme de financement des petits projets pour la conservation de la biodiversité dans les pays en développement.